

# Tous libres de se marier

**MARIAGE CIVIL** Après le Conseil national, les Etats approuvent l'extension du mariage aux personnes de même sexe. Un soulagement pour la communauté LGBT.

PAR IGOR CARDELLINI

La Suisse était l'un des derniers pays d'Europe occidentale à ne pas permettre aux personnes de même sexe de se marier. Le Conseil des Etats a décidé, hier, par 22 voix contre 15 (sept abstentions), que cette situation appartiendrait au passé. Il a aussi bien accepté la libéralisation de l'adoption que l'accès à la procréation médicalement assistée pour les couples de femmes et la naturalisation facilitée du conjoint. Pour rappel, le projet avait été approuvé par une large majorité du Conseil national, en juin (132 voix contre 52).



**«On garantit l'accès au mariage et on n'instaure aucune exclusion explicite.»**

LISA MAZZONE  
CONSEILLÈRE AUX ÉTATS GÉNEVOISE  
(VERTS)

Mais ses promoteurs n'en ont pas moins eu des sueurs froides lorsqu'une minorité de sénateurs, composée d'élus des rangs de l'UDC et du groupe du centre a proposé de le renvoyer en commission, au motif qu'il nécessitait un changement constitutionnel, impliquant l'organisation d'une votation populaire. Cette minorité s'appuyait, notamment, sur l'expertise de la professeure de droit zurichoise Isabelle Häner, soutenant qu'un changement de loi serait contraire à la volon-



La Suisse était l'un des derniers pays d'Europe occidentale à ne pas permettre aux personnes de même sexe de se marier. KEYSTONE

té des rédacteurs du texte fondateur.

Stefan Engler (PDC, GR) a défendu que l'article 14, se référant au mariage dans la Constitution, devait être interprété dans son acception historique, fondée sur une conception traditionnelle et hétérosexuelle du mariage et du couple, l'approche excluant les couples homosexuels et deman-

dant une adaptation. Son collègue de parti valaisan, Beat Rieder, a soutenu qu'il serait «politiquement irresponsable» de ne pas soumettre la modification à la population et aux cantons. Dans le même sens, Heidi Z'Graggen (PDC, UR) a estimé qu'un débat de cette ampleur devait être plus largement public.

Face à ces arguments, la conseillère aux Etats genevoise Lisa Mazzone (verte), rappelant l'article 14 en question, selon lequel «Le droit au mariage et à la famille est garanti», a estimé que le message était «clair»: «On garantit l'accès au mariage et on n'instaure aucune exclusion explicite. Comment mieux formuler le droit universel pour les couples d'accéder au mariage, indépendamment de l'orientation sexuelle? Pourquoi vouloir ajouter des mots inutiles?» Carlo Sommaruga (PS, GE) a signalé, pour la commission des affaires juridiques, que pour «la grande majorité de la doctrine et des spécialistes du droit constitutionnel ou administratif, l'interprétation de l'article 14 permet la modification au niveau législatif». L'élue a ajouté que rien n'empêche le législateur de modifier des aspects du mariage présents dans le Code civil, afin de l'ouvrir aux couples de même sexe.

Matthias Michel (PLR, ZG) a confié que ses enfants en âge de se marier ne «comprenaient pas cette discussion». Ceux-ci, tout comme le sénateur, interprétant la disposition constitutionnelle comme la garantie que chacun puisse avoir droit au mariage, au sens de l'égalité des droits. Andrea Caroni (PLR, AR) s'est positionné en soulignant que «personne n'y perd, tout le monde y gagne», et que «l'insti-

tution du mariage dans l'ensemble en sort renforcée».

L'intervention de la conseillère fédérale Karin Keller-Sutter – jugeant qu'une modification de la Constitution n'était pas nécessaire – a fini de convaincre une courte majorité d'élus que la voie législative était la bonne. Notamment en relevant qu'un référendum a de toute façon été annoncé par l'Union démocratique fédérale. Au final, la proposition a été rejetée par 22 voix contre 20 (deux abstentions). Les abstentions des PLR Josef Dittli et Hans Wicki, entre la position favorable de leur parti et celle leurs cantons respectifs (Uri et Nidwald) contre le mariage pour tous, ont été décisives. En effet, en cas d'égalité, la voix prépondérante du président, l'UDC Alex Kuprecht, aurait valu. Et celui-ci avait indiqué qu'il aurait fondé sa décision sur ses convictions personnelles plutôt que sur la position de la commission.

## Don de sperme

La suite du débat s'est focalisée sur l'accès au don de sperme pour les couples lesbiens et la définition de l'ascendance de l'enfant. La proposition faite par Benedikt Würth (PDC, SG) de reporter la discussion sur cette question à plus tard, afin de clarifier certains aspects juridiques, a été rejetée par 20 voix contre 15. La Chambre

## COMMENTAIRE

PIERRE-ANDRÉ SIEBER

### Le drapeau arc-en-ciel flotte sur les Etats

Le mariage civil pour tous n'est pas une lubie progressiste, mais bien une avancée sociétale. Une victoire d'étape vers l'égalité entre les couples. Largement en retard, la Suisse a fait, hier, une opération de rattrapage importante. Accepté, le texte devra retourner au National avant l'élimination des divergences, notamment sur la filiation automatique, comme c'est le cas pour l'époux.

Mais l'essentiel est acquis. Après avoir soutenu, lors des débats au Conseil national, que le partenariat enregistré suffisait, la droite conservatrice a abattu une dernière carte: l'obligation de modifier la Constitution. Si elle avait réussi, cette opération dilatoire relayée par Beat Rieder (PDC, VS) aurait causé de sérieux retards dans l'application d'un principe d'égalité essentiel pour les couples homosexuels. Il aurait fallu organiser une votation populaire, avec double majorité canton-population.

Finalement, c'est pour deux petites voix (22 contre 20 et deux abstentions) que l'opération commando de la droite conservatrice a capoté. Le Conseil des Etats s'y est résolu: on peut établir l'égalité de couples homosexuels devant le mariage sans toucher à la Constitution.

Ce score digne d'un derby idéologique serré témoigne de la résistance tenace de l'opposition. Ce tour de force a nécessité une mobilisation déterminée de la gauche. Il a même fallu convaincre une sénatrice prête à accoucher à venir voter. Comme quoi hisser le drapeau arc-en-ciel sur la Chambre haute ne relève pas d'une lubie mais d'une farouche volonté.

haute a approuvé l'accès au don de sperme pour les couples lesbiens, mais sa version stipule que la parenté conjointe dès la naissance s'applique uniquement si les couples font appel à des banques de sperme suisses. Si la grossesse est provoquée par un don dans une clinique étrangère ou une relation sexuelle, une adoption est nécessaire.

Le Conseil national devrait examiner cette version du projet de loi avant la fin de l'année, bouclant ainsi la boucle d'un processus entamé il y a sept ans, lorsque la vert'libérale Kathrin Bertschy soumettait son initiative parlementaire sur le sujet. Cette approbation par la voie législative scandalise Daniel Frischknecht, président de l'UDF, qui confirme la détermination de son parti à mener le référendum promis.

## 3 QUESTIONS À... OLGA BARANOVA

DIRECTRICE DE LA CAMPAGNE MARIAGE CIVIL POUR TOUTES ET TOUS



### «Un revers aurait été très mal reçu»

#### Cette approbation du projet de loi par le Conseil des Etats est-elle une surprise pour vous?

Nous sommes extrêmement contents. Nous ne nous y attendions pas jusqu'à la dernière minute. C'était un stress incroyable. La proposition d'un changement constitutionnel a d'ailleurs été refusée à une très courte majorité. Après sept ans d'attente et de travail pour l'égalité des droits, un revers aurait été très mal reçu. C'est aussi une très bonne nouvelle que la procréation médicalement assistée fasse toujours partie du projet. Le fait que Karin Keller-Sutter indique que le Conseil fédéral s'est rallié à la position de la commission des affaires

juridiques a représenté un soutien inespéré qui a sûrement aidé.

#### Des divergences persistent sur la reconnaissance de la parentalité...

Ce sont des détails mais qui ont toute leur importance. Là nous attendons des améliorations dans le projet de loi. Il n'y a pas reconnaissance des deux parents dès la naissance dans tous les cas. Lorsqu'un don de sperme est privé ou réalisé à l'étranger notamment. Dans ces cas les parents devront passer par une procédure d'adoption de l'enfant du conjoint, alors que la version du Conseil national est vraiment égalitaire. Mais le projet qui sort du Conseil des Etats est une avan-

cée importante. Il y a deux trois ans nous n'imaginions pas nous trouver à ce stade aujourd'hui.

#### Vous craignez le référendum annoncé par l'UDF?

Nous allons l'affronter, nous sommes bien préparés. La campagne de votation du 9 février sur l'interdiction de la discrimination en raison de l'orientation sexuelle avait fait progresser l'acceptation des personnes LGBT dans la société. La campagne pour le mariage pour tous devrait faire évoluer les choses dans le même sens. Nous sommes très confiants. La capacité de mobilisation de la communauté LGBT n'est plus à démontrer.